

## Charte d'adhésion du professionnel de santé au Réseau Pédiatrique 974

*Le RP974 est un réseau de santé porté par l'Association Réseau Pédiatrique 974.*

*La Charte concerne l'ensemble des professionnels de santé impliqués dans la prise en charge des enfants présentant une maladie chronique (définies dans le cadre de notre CPOM). Elle précise le cadre éthique et déontologique de l'intervention des professionnels et des engagements respectifs.*

### **ARTICLE 1 : FONCTIONNEMENT ET MISSIONS DU RP 974** (Conforme aux instructions ministérielles du 28 sept 2012)

Le Réseau Pédiatrique 974 est un réseau de santé qui intervient sur toute l'île de la Réunion.

Il a pour principal objectif d'apporter un appui aux effecteurs de soins notamment aux médecins traitants de premier recours. Sa vocation n'est pas de se substituer à l'offre de soins, mais d'être un facilitateur.

Sa principale mission est l'appui à la coordination du parcours de soin d'un enfant mineur, ayant une pathologie chronique, en :

- identifiant les besoins des professionnels sur le territoire,
- formalisant le parcours de santé et le suivi de l'enfant en situation complexe,
- favorisant une bonne articulation entre la ville et l'Hôpital

### **ARTICLE 2 : VALEURS**

- L'enfant présentant une des maladies chroniques sur lesquelles travaille le RP974, est au centre des préoccupations des professionnels et doit pouvoir accéder à des prestations de qualité sans discrimination. Le RP974 n'impose pas de parcours unique à la famille, mais une diversité de recours selon les besoins identifiés.
- Les principes du RP 974 :
  - Fonctionne sur un principe de subsidiarité (respect de l'existant, complémentarité pour l'amélioration, autonomie de chaque niveau et travail assumé par chacun)
  - Respect du libre choix de l'utilisateur et de sa dignité
  - Respect de l'autonomie du travail de chaque intervenant
  - Complémentarité et continuité de l'accompagnement médical, psychologique et social
  - Respect strict des règles du secret professionnel et de l'obligation de discrétion, des règles déontologiques, du consentement éclairé de l'utilisateur et de la Loi du 4/03/ 2002

### ARTICLE 3 : MODALITES D'ACCES ET DE SORTIE DU RP974

- L'adhésion au réseau repose sur un acte volontaire. L'entière indépendance et la liberté de ses membres et bénéficiaires y sont respectées. Le Réseau est ouvert aux institutions et aux personnes des secteurs sanitaire, social et médico-social.
- Le réseau met en œuvre les processus nécessaires à la circulation de l'information, et garantit le libre accès de chaque professionnel aux informations utiles à sa pratique.
- Tout professionnel de santé peut librement formaliser son entrée dans le réseau en signant la présente charte d'adhésion.
- L'adhésion permet d'accéder à toutes les prestations du réseau : conseil orientation, information, formations spécifiques à une pathologie, mise à disposition d'outils d'aide à la pratique.
- Tout professionnel membre peut quitter librement le réseau sur simple écrit adressé par courrier ou mail ([contact@rp974.com](mailto:contact@rp974.com))
- La qualité de membre du réseau se perd par radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-respect des principes du réseau énoncés dans la présente charte.

### ARTICLE 4 : ACTEURS ET TRAVAIL EN RESEAU / ENGAGEMENTS

- Le médecin traitant construit le PPS pour son patient dont l'état de santé le justifie, en respectant son libre choix ; il coordonne son parcours de santé et fournit les données nécessaires à leur suivi.
- En adhérant, il peut se faire aider dans l'articulation des interventions curatives, préventives et éducatives autour du patient, de même que de participer à des ateliers de concertation et d'échanges pluridisciplinaires (sanitaires et psychosociaux), contribuant à améliorer la qualité de leurs pratiques professionnelles.
- En cas de besoin, le professionnel adhérent s'engage à participer à la tenue d'un dossier médical commun, qui sera informatisé ultérieurement.
- Il s'engage à participer aux évaluations concernant l'activité du réseau.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

Nom / Prénom :

Profession :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Fait en 2 exemplaires, l'un pour le signataire de la charte, l'autre pour l'Association RESEAU PEDIATRIQUE 974

« Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à promouvoir nos actions de formations.

Vos données ne sont pas cédées à des tiers. Conformément à la [loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée](#), vous disposez d'un [droit d'accès](#) et [de rectification](#) aux informations qui vous concernent.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à [contact@rp974.com](mailto:contact@rp974.com) »

## Charte d'adhésion du professionnel de santé au Réseau Pédiatrique 974

*Le RP974 est un réseau de santé porté par l'Association Réseau Pédiatrique 974.*

*La Charte concerne l'ensemble des professionnels de santé impliqués dans la prise en charge des enfants présentant une maladie chronique (définies dans le cadre de notre CPOM). Elle précise le cadre éthique et déontologique de l'intervention des professionnels et des engagements respectifs.*

### **ARTICLE 1 : FONCTIONNEMENT ET MISSIONS DU RP 974** (Conforme aux instructions ministérielles du 28 sept 2012)

Le Réseau Pédiatrique 974 est un réseau de santé qui intervient sur toute l'île de la Réunion.

Il a pour principal objectif d'apporter un appui aux effecteurs de soins notamment aux médecins traitants de premier recours. Sa vocation n'est pas de se substituer à l'offre de soins, mais d'être un facilitateur.

Sa principale mission est l'appui à la coordination du parcours de soin d'un enfant mineur, ayant une pathologie chronique, en :

- identifiant les besoins des professionnels sur le territoire,
- formalisant le parcours de santé et le suivi de l'enfant en situation complexe,
- favorisant une bonne articulation entre la ville et l'Hôpital

### **ARTICLE 2 : VALEURS**

- L'enfant présentant une des maladies chroniques sur lesquelles travaille le RP974, est au centre des préoccupations des professionnels et doit pouvoir accéder à des prestations de qualité sans discrimination. Le RP974 n'impose pas de parcours unique à la famille, mais une diversité de recours selon les besoins identifiés.
- Les principes du RP 974 :
  - Fonctionne sur un principe de subsidiarité (respect de l'existant, complémentarité pour l'amélioration, autonomie de chaque niveau et travail assumé par chacun)
  - Respect du libre choix de l'utilisateur et de sa dignité
  - Respect de l'autonomie du travail de chaque intervenant
  - Complémentarité et continuité de l'accompagnement médical, psychologique et social
  - Respect strict des règles du secret professionnel et de l'obligation de discrétion, des règles déontologiques, du consentement éclairé de l'utilisateur et de la Loi du 4/03/ 2002

### ARTICLE 3 : MODALITES D'ACCES ET DE SORTIE DU RP974

- L'adhésion au réseau repose sur un acte volontaire. L'entière indépendance et la liberté de ses membres et bénéficiaires y sont respectées. Le Réseau est ouvert aux institutions et aux personnes des secteurs sanitaire, social et médico-social.
- Le réseau met en œuvre les processus nécessaires à la circulation de l'information, et garantit le libre accès de chaque professionnel aux informations utiles à sa pratique.
- Tout professionnel de santé peut librement formaliser son entrée dans le réseau en signant la présente charte d'adhésion.
- L'adhésion permet d'accéder à toutes les prestations du réseau : conseil orientation, information, formations spécifiques à une pathologie, mise à disposition d'outils d'aide à la pratique.
- Tout professionnel membre peut quitter librement le réseau sur simple écrit adressé par courrier ou mail ([contact@rp974.com](mailto:contact@rp974.com))
- La qualité de membre du réseau se perd par radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-respect des principes du réseau énoncés dans la présente charte.

### ARTICLE 4 : ACTEURS ET TRAVAIL EN RESEAU / ENGAGEMENTS

- Le médecin traitant construit le PPS pour son patient dont l'état de santé le justifie, en respectant son libre choix ; il coordonne son parcours de santé et fournit les données nécessaires à leur suivi.
- En adhérant, il peut se faire aider dans l'articulation des interventions curatives, préventives et éducatives autour du patient, de même que de participer à des ateliers de concertation et d'échanges pluridisciplinaires (sanitaires et psychosociaux), contribuant à améliorer la qualité de leurs pratiques professionnelles.
- En cas de besoin, le professionnel adhérent s'engage à participer à la tenue d'un dossier médical commun, qui sera informatisé ultérieurement.
- Il s'engage à participer aux évaluations concernant l'activité du réseau.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

Nom / Prénom :

Profession :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Fait en 2 exemplaires, l'un pour le signataire de la charte, l'autre pour l'Association RESEAU PEDIATRIQUE 974

« Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à promouvoir nos actions de formations.

Vos données ne sont pas cédées à des tiers. Conformément à la [loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée](#), vous disposez d'un [droit d'accès](#) et [de rectification](#) aux informations qui vous concernent.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à [contact@rp974.com](mailto:contact@rp974.com) »

## Charte d'adhésion du professionnel de santé au Réseau Pédiatrique 974

*Le RP974 est un réseau de santé porté par l'Association Réseau Pédiatrique 974.*

*La Charte concerne l'ensemble des professionnels de santé impliqués dans la prise en charge des enfants présentant une maladie chronique (définies dans le cadre de notre CPOM). Elle précise le cadre éthique et déontologique de l'intervention des professionnels et des engagements respectifs.*

### **ARTICLE 1 : FONCTIONNEMENT ET MISSIONS DU RP 974** (Conforme aux instructions ministérielles du 28 sept 2012)

Le Réseau Pédiatrique 974 est un réseau de santé qui intervient sur toute l'île de la Réunion.

Il a pour principal objectif d'apporter un appui aux effecteurs de soins notamment aux médecins traitants de premier recours. Sa vocation n'est pas de se substituer à l'offre de soins, mais d'être un facilitateur.

Sa principale mission est l'appui à la coordination du parcours de soin d'un enfant mineur, ayant une pathologie chronique, en :

- identifiant les besoins des professionnels sur le territoire,
- formalisant le parcours de santé et le suivi de l'enfant en situation complexe,
- favorisant une bonne articulation entre la ville et l'Hôpital

### **ARTICLE 2 : VALEURS**

- L'enfant présentant une des maladies chroniques sur lesquelles travaille le RP974, est au centre des préoccupations des professionnels et doit pouvoir accéder à des prestations de qualité sans discrimination. Le RP974 n'impose pas de parcours unique à la famille, mais une diversité de recours selon les besoins identifiés.
- Les principes du RP 974 :
  - Fonctionne sur un principe de subsidiarité (respect de l'existant, complémentarité pour l'amélioration, autonomie de chaque niveau et travail assumé par chacun)
  - Respect du libre choix de l'utilisateur et de sa dignité
  - Respect de l'autonomie du travail de chaque intervenant
  - Complémentarité et continuité de l'accompagnement médical, psychologique et social
  - Respect strict des règles du secret professionnel et de l'obligation de discrétion, des règles déontologiques, du consentement éclairé de l'utilisateur et de la Loi du 4/03/ 2002

### ARTICLE 3 : MODALITES D'ACCES ET DE SORTIE DU RP974

- L'adhésion au réseau repose sur un acte volontaire. L'entière indépendance et la liberté de ses membres et bénéficiaires y sont respectées. Le Réseau est ouvert aux institutions et aux personnes des secteurs sanitaire, social et médico-social.
- Le réseau met en œuvre les processus nécessaires à la circulation de l'information, et garantit le libre accès de chaque professionnel aux informations utiles à sa pratique.
- Tout professionnel de santé peut librement formaliser son entrée dans le réseau en signant la présente charte d'adhésion.
- L'adhésion permet d'accéder à toutes les prestations du réseau : conseil orientation, information, formations spécifiques à une pathologie, mise à disposition d'outils d'aide à la pratique.
- Tout professionnel membre peut quitter librement le réseau sur simple écrit adressé par courrier ou mail ([contact@rp974.com](mailto:contact@rp974.com))
- La qualité de membre du réseau se perd par radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-respect des principes du réseau énoncés dans la présente charte.

### ARTICLE 4 : ACTEURS ET TRAVAIL EN RESEAU / ENGAGEMENTS

- Le médecin traitant construit le PPS pour son patient dont l'état de santé le justifie, en respectant son libre choix ; il coordonne son parcours de santé et fournit les données nécessaires à leur suivi.
- En adhérant, il peut se faire aider dans l'articulation des interventions curatives, préventives et éducatives autour du patient, de même que de participer à des ateliers de concertation et d'échanges pluridisciplinaires (sanitaires et psychosociaux), contribuant à améliorer la qualité de leurs pratiques professionnelles.
- En cas de besoin, le professionnel adhérent s'engage à participer à la tenue d'un dossier médical commun, qui sera informatisé ultérieurement.
- Il s'engage à participer aux évaluations concernant l'activité du réseau.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

Nom / Prénom :

Profession :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Fait en 2 exemplaires, l'un pour le signataire de la charte, l'autre pour l'Association RESEAU PEDIATRIQUE 974

« Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à promouvoir nos actions de formations.

Vos données ne sont pas cédées à des tiers. Conformément à la [loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée](#), vous disposez d'un [droit d'accès](#) et [de rectification](#) aux informations qui vous concernent.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à [contact@rp974.com](mailto:contact@rp974.com) »